



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de TERVILLE

Route de Verdun
B.P. 50910
57181 Terville CEDEX

Tel. : 03.82.93.82.85
Fax. : 03.82.34.22.21

www.terville.fr

ARRÊTÉ N° 4270

Le Maire de la Ville de Terville,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L.111-8-3, R.111-19-11 et suivants et R 123-46

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

VU le permis de construire n° 057 666 13 E 0001 et les permis de construire modificatifs n° 057 666 13 E 0001 M01 à M04 relatifs à la construction de bâtiments commerciaux sur le parc commercial GreenCenter dénommé depuis SuperGreen, Zone de la Petite Ovette, à Terville,

VU la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public portant le n° AT 057 666 15 E 0019, relatif à l'aménagement d'un magasin d'équipement à la personne et de la maison dans le bâtiment K, cellule K2, sous l'enseigne « STOKOMANI »,

VU l'avis de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité de la Moselle dans sa séance du 28 août 2015,

VU l'avis de la Sous-commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public dans sa séance du 23 juillet 2015,

VU l'avis favorable émis par la Commission d'Arrondissement lors de sa visite du 21 septembre 2015,

ARRETE

Article 1 : autorise l'ouverture du magasin « STOKOMANI» cellule K2 dans le bâtiment K situé zone de la Petite Ovette, Parc Commercial SuperGreen à Terville, à compter du 23 septembre 2015.

Article 2 : le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville.

Fait à Terville, le 21 septembre 2015
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,




Jean-Paul Boulay

Publié et notifié le : 22 SEP. 2015